



Cdd entreprise française, mission en Espagne, frais de mission

Par **kamille**, le **07/07/2008** à **14:47**

Bonjour,

je suis actuellement embauchée par une entreprise en tant que traductrice/interprète sur un chantier en Espagne.

Je suis embauchée en CDD et au SMIC, sur mon contrat, il est indiqué que je suis en déplacement en Espagne, pour une période d'un mois.

Mon chef m'a expliqué que je n'avais le droit à rien (aucun frais de déplacement), que je devais absolument être avec lui afin qu'il puisse me payer les repas (dans ce cas j'ai le droit à quelque chose?), les courses, je n'ai pas de voiture, je ne peux pas me déplacer, il a une voiture de location, il m'emmène et il me ramène tous les jours au travail, le week-end je suis avec lui dans la même maison où logent actuellement aussi sa mère et sa fille depuis 2/3 semaines.

J'ai essayé de parler avec lui de cela, mais il ne m'a jamais répondu clairement, tout ce que j'en ai retiré, c'est ce que je viens d'expliquer.

S'il serait possible d'avoir des éclaircissements sur ce que j'ai le droit ou pas, j'espère que vous aurez assez d'informations pour pouvoir m'en dire plus.

En vous remerciant par avance